

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Nombre de  
Conseillers :

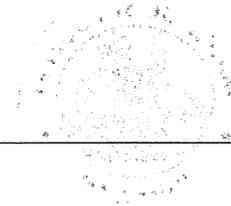
En exercice : 06 L'an deux mille vingt trois  
Présents : 06 Le 23 août à 19 heures 30  
Pouvoir : 01 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT  
Absent : 01 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Romain  
OPILLARD, 1<sup>er</sup> Adjoint.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Août 2023

Étaient présents : Romain OPILLARD, Sophie BAEZ, Laurence CLEMENT-SALON,  
Guillaume JOLLES, Julie BOUTOUILLE

Procuration : Christopher LATAPY donne pouvoir à Guillaume JOLLES

Absent excusé : Christopher LATAPY

Secrétaire de séance : Julie BOUTOUILLE



**OBJET : Délibération 2023-038 Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint**

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3,1° et 3,2° ;  
Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984  
modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif  
aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant les événements actuel, M. OPILLARD Romain rappelle que la création du  
nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil  
municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de  
l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite à la démission de Mme GRAY-LAGAHUZÈRE Sylvie du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, il vous  
est proposé de porter à 1 le nombre de poste d'adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

**Vote :**

- **Pour : 06/06**
- Contre : 00/06
- Abstention : 00/06

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 23 Août 2023

M. Romain OPILLARD  
1<sup>er</sup> Adjoint



Julie BOUTOUILLE  
La Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the name 'Julie BOUTOUILLE'.